

Rapport de la Commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Valérie Cornaz-Rovelli intitulé "Stationnement vélos et vélostation".

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 7 janvier 2014 à 19h00; elle était composée de:

Jacques Tacheron	1 ^{er} membre et rapporteur
Valérie Cornaz-Rovelli	membre
Yves Clerc	membre
Olivier Moulin	membre

Larry Sarrasin était excusé

La Municipalité était représentée par M. Olivier Fargeon. La Commission le remercie pour les compléments d'informations et les réponses apportées aux questions.

Préambule (en guise de rappel)

En 2012, le montant de la subvention communale accordée à l'achat d'un vélo "classique" ou d'un vélo à assistance électrique (VAE) s'est élevé à 234'000.- Fr. pour 393 demandes accordées, ce qui fait, en moyenne, 595.- Fr. par personne.

Victime de son succès, d'abus manifestes et de tricheries, la Ville a revu les conditions du subside octroyé, ceci dès mars 2013; il est valable pour un VAE uniquement. Cette subvention est fixée à 30% du prix et plafonnée à 1'200.- Fr.

La Municipalité espère qu'il n'y a pas trop de bicyclettes qui "dorment" dans les garages.

Explications complémentaires

- Concernant l'Annexe II du rapport municipal, on peut rajouter sous "Commerces principaux", et pour la statistique, La Poste et Denner qui n'ont malheureusement pas de parc à vélos devant leurs bâtiments.

Par contre, Coop Eikenøtt a prévu de poser des supports à vélos (qui sont systématiquement exigés lors de la construction de nouvelles surfaces commerciales importantes).

- Pour les commerces ne proposant aucune infrastructure à leur clientèle cycliste, il est évident que la Ville ne va pas "prendre" du terrain communal pour vendre ou offrir des m² aux récalcitrants. Voir aussi la réponse municipale en p. 4 "Mesure proposée".

- La Commission émet le vœu de ne pas imposer aux petits commerces une structure lourde et chère, le but de ce postulat étant de permettre aux cyclistes réguliers ou occasionnels de parquer facilement leur vélo.

- Au sujet d'une éventuelle vélostation en gare (sud) de Gland, il est utile de préciser que le prix de location qui serait demandé pour y parquer son vélo devrait couvrir l'entretien de l'installation et autres frais de fonctionnement. Donc, pas de bénéfice à attendre avec cette infrastructure communale.

- La Commission soutient pleinement la démarche de la Municipalité quant à une étude de faisabilité technique et financière afin qu'elle puisse se déterminer en connaissance de cause sur la réalisation d'une telle construction.

Conclusion

Mme V. Cornaz-Rovelli est satisfaite de la réponse de la Municipalité et des compléments d'informations fournis. Cette réponse va même au-delà de ce qui pouvait en être attendu lors du dépôt de ce postulat.

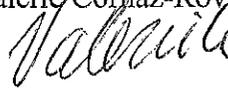
C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter cette réponse.

Jacques Tacheron, rapporteur



Yves Clerc

Valérie Cornaz-Rovelli



Olivier Moulin

